

### Y a-t-il des nouveautés associées à ce lancement de produit?

Nous avons conçu, sous la marque Canada Vie, de nouveaux produits d'assurance vie avec participation qui vous aideront à changer les choses dans la vie de vos clients parce qu'ils offrent une souplesse accrue et des caractéristiques améliorées. Vous pourrez offrir ces produits à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, date de réalisation de la fusion légale. Parmi les nouveautés les plus intéressantes, mentionnons les suivantes :

- Lancement de Max 10 (primes payables pendant 10 ans), pour nos produits à valeur anticipée et à valeur différée, qui offre :
  - La possibilité de cesser de payer les primes plus tôt (après dix ans), sans les risques associés à l'affectation des participations au paiement de primes futures
  - Une option de dépôt supplémentaire qui peut demeurer en vigueur après l'expiration de la période garantie de versement des primes
  - Des valeurs de rachat garanties parmi les meilleures de l'industrie, qui procurent une valeur de rachat élevée dès les premières années
- Nous avons actualisé les produits Max 20 et les produits à primes payables jusqu'à 100 ans; nous avons notamment restructuré les versements (la prestation de décès) et les profils de croissance.
- Grâce aux options de modification de police, vos clients disposent d'une souplesse pour adapter leur police à mesure que leurs besoins changent. Voilà une corde de plus à votre arc pour aider vos clients à respecter leur programme de sécurité financière.

Outre ces changements, nous continuons de vous offrir la gamme de produits solide, stable et concurrentielle que vous attendez de nous.

### Quels sont les noms des nouveaux produits?

- Patrimoine prestige (anciennement Générateur de patrimoine pour la London Life et Patrimoine plus pour la Great-West) – produit à valeur anticipée
- Succession prestige (anciennement Générateur de succession pour la London Life et Succession plus pour la Great-West) – produit à valeur différée

### Quand les nouveaux produits d'assurance vie avec participation de la Canada Vie seront-ils établis?

Depuis le 25 novembre 2019, vous pouvez parler à vos clients de tous les avantages de nos nouveaux produits d'assurance vie avec participation, produire des illustrations de ces produits avec Agora (affaires directes) v4.0, et présenter des propositions papier. Les propositions en ligne pour ces produits seront offertes à partir de 2 décembre 2019. La tarification commencera en 2019, mais la décision relative au contrat ne sera prise qu'en 2020, après quoi la police sera établie et imprimée.

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous reporter [aux règles de transition](#).

### Est-il possible d'échanger une assurance vie avec participation de la Great-West, de la London Life ou de la Canada Vie souscrite en 2019 contre un nouveau produit d'assurance vie avec participation de la Canada Vie?

Oui, dans certains cas. Soucieux de bien répondre aux besoins de vos clients, parallèlement à la mise en place du nouveau compte de participation ouvert combiné de la Canada Vie, nous avons prévu un programme

d'échange spécial d'une durée de 12 mois qui permet aux clients d'échanger leur police d'assurance vie avec participation en vigueur contre un produit nouvellement conçu (à certaines conditions). Ce programme sera :

- Applicable aux polices d'assurance vie avec participation en vigueur, jusqu'à leur premier anniversaire
- Accessible pendant toute l'année 2020 pour passer d'un ancien à un nouveau produit

**Est-ce que des conventions d'assurance provisoire seront établies pour les nouveaux produits d'assurance vie avec participation demandés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020?**

Oui, des conventions d'assurance provisoire pourront être établies pour les nouveaux produits d'assurance vie avec participation en ce qui concerne les propositions admissibles antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il ne s'agit pas d'un changement, les conventions d'assurance provisoire sont standards.

**Votre produit à valeur différée ne semble pas concurrentiel selon le TIBP actuel. Pourquoi ferais-je souscrire le vôtre?**

Pour les produits à valeur différée, les différences entre les taux d'intérêt du barème des participations (TIBP) actuels ont une incidence marquée sur les valeurs des dernières années. Lorsqu'on compare notre produit à valeur différée avec ceux de nos concurrents en prenant les mêmes TIBP, il est très concurrentiel. Si vous pensez que, sur une longue période, les TIBP des différentes compagnies se ressemblent, vous ne devriez pas accorder trop d'importance aux valeurs à long terme illustrées, comme si les différences de TIBP allaient durer indéfiniment.

**Processus de vente et régularisation des affaires**

**Y a-t-il des changements touchant le logiciel d'illustrations que j'utilise actuellement?**

Nous avons créé une version distincte (version 4.0) de Agora (affaires directes) qui vous permet de produire des illustrations des nouveaux produits d'assurance vie avec participation de la Canada Vie.

Ne supprimez pas votre version actuelle (version 3.9) du logiciel d'illustrations La Filière Vie ou Source clé. La version 4.0 est réservée aux nouveaux produits d'assurance vie avec participation de la Canada Vie et ne remplace pas la version en cours.

N'utilisez pas la version 4.0 pour produire des illustrations de polices Patrimoine prestige dont le montant de base de la protection est de moins de 100 000 \$. Un minimum de 100 000 \$ a été fixé pour ces polices. Nous n'établirons pas de polices en dessous de ce montant. Le logiciel sera mis à jour en janvier 2020 avec le déploiement de la version 4.1.

En résumé, voici à quoi sert chaque version :

Version 3.9	Version 4.0
Illustrer des produits d'assurances vie temporaire	Illustrer des nouveaux produits d'assurance vie avec participation de la Canada Vie
Illustrer des produits actuels d'assurances vie avec participation	
Illustrer des produits d'assurances vie universelle	
Illustrer des produits de protection du vivant (seulement dans Agora)	

Stratégies de vente et calculatrices	
--------------------------------------	--

Certaines fonctions du logiciel sont absentes de la version 4.0. Elles se trouveront dans la version 4.1, qui sera déployée en janvier 2020. Pour savoir exactement ce qui est inclus dans la version 4.0, veuillez consulter la page d'accueil du logiciel d'illustrations pour les nouveaux produits d'assurance vie avec participation de la Canada Vie.

- [Financière Liberté 55 et GSAGP](#)
- [GSAGP – La Great-West](#)

## La fermeture de la gamme de produits d'assurance

### Assurance de dommages

#### Qu'est-ce que la fermeture de la gamme aux affaires nouvelles implique?

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, tous les nouveaux clients de la compagnie, ainsi que tous les clients existants qui vous confient de nouvelles affaires et qui souhaitent présenter une demande d'établissement d'une nouvelle police doivent le faire pour une nouvelle police de la Canada Vie<sup>MC</sup>. Pour les polices en cours de régularisation, veuillez consulter les règles de transition [ici](#).

#### Quel est l'avantage de passer à une gamme de produits d'assurance unique?

Ces changements s'inscrivent dans notre vision de l'avenir pour l'entreprise. Nous estimons qu'en élaborant une seule gamme de produits Canada Vie, nous pourrions être plus novateurs et mieux nous adapter à l'évolution des besoins des conseillers et des clients. Nous souhaitons ainsi :

- Simplifier notre gamme de produits pour qu'il soit plus facile que jamais de traiter avec nous
- Demeurer concurrentiels sur le marché
- Rendre nos produits plus abordables et plus accessibles pour les Canadiens
- Aider les conseillers à répondre aux besoins de leurs clients

#### Comment les transformations d'assurance collective seront-elles effectuées après le passage à la gamme de la Canada Vie?

Les produits de la Canada Vie seront utilisés pour les transformations d'assurance collective; ils remplaceront les produits d'assurance collective de la London Life et de la Great-West. Le processus de transformation demeurera le même, y compris la période de transformation de 31 jours pour le client. Vous avez besoin d'une mise à jour concernant les règles de transition relatives à la transformation d'une assurance collective ?

[Cliquez ici](#).

## Processus de vente et régularisation des affaires

#### Quelle est la date limite pour soumettre une proposition d'affaires nouvelles et qu'elle soit établie en tant que produit de la London Life ou de la Great-West?

Les propositions doivent parvenir au siège social au plus tard le 31 décembre 2019. Les propositions reçues doivent être conformes. Si vous soumettez une proposition dans votre système, vous devez le faire au plus tard le 31 décembre 2019.

Un encart de la Canada Vie sera joint au contrat pour les produits de la London Life ou de la Great-West qui sont livrés aux clients après le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cet encart expliquera pourquoi le produit porte le nom de la London Life ou de la Great-West même si le contrat a été conclu avec la Canada Vie. Pour en savoir davantage, vous pouvez jeter un coup d'œil aux règles de transition [ici](#).

### **Que devrais-je faire pour préparer mes affaires avant le 31 décembre 2019?**

Commencez à faire souscrire des produits de la Canada Vie maintenant pour vous familiariser avec la gamme de produits. Vous trouverez les ressources dont vous avez besoin [ici](#). Des ressources seront aussi disponibles sur la page [Plus forts ensemble](#).

### **Des changements seront-ils apportés à la commission pour les produits sans participation?**

Aucun autre changement n'a été apporté à la commission pour les produits sans participation depuis que la gamme de produits de la Canada Vie a été ouverte pour vous au cours de l'été.

Pour voir la comparaison des commissions pour l'assurance vie ([Financière Liberté 55](#) | [GSAGP \(anciennement GPSP\)](#)) | [GSAGP \(anciennement Clé d'Or\)](#)).

Pour voir la comparaison des commissions pour les produits de protection du vivant ([Financière Liberté 55](#) | [GSAGP \(anciennement GPSP\)](#) | [GSAGP \(anciennement Clé d'Or\)](#)).

### **Où puis-je obtenir de l'information sur le système de rémunération FASAT de la Canada Vie?**

Comme pour toutes les autres ressources sur le passage à la gamme de la Canada Vie, vous pouvez aller à la page [Plus forts ensemble](#) pour accéder à la bibliothèque de renseignements de WebFASAT.

### **Quelles sont les ressources offertes pour m'aider à régulariser des affaires de la Canada Vie?**

Vous trouverez les ressources dont vous avez besoin [ici](#).

### **Quoi de neuf avec SimplementProtégé?**

#### **Une proposition – plusieurs produits**

Vous pouvez maintenant soumettre une proposition combinée d'assurance temporaire et d'assurance maladies graves dans la version de la Canada Vie<sup>MC</sup> de SimplementProtégé<sup>MC</sup>. Une série de questions pour les deux produits – la proposition se remplit ainsi plus facilement, et en moins de temps.

Et ce n'est qu'un début. Nous travaillons continuellement à ajouter davantage de fonctionnalités à SimplementProtégé. Voici ce qui s'en vient bientôt :

- Assurance vie avec participation
- Nous avons lancé la transmission de contrats par voie électronique

Pour en savoir davantage, accédez au site [www.canadavie.com/simplementprotege](http://www.canadavie.com/simplementprotege).

### **En quoi la façon de soumettre mes affaires changera-t-elle après le 1<sup>er</sup> janvier 2020?**

Propositions papier :

## Questions et réponses



- Les propositions papiers suivantes ont été mise à jour : Veuillez noter qu'avec l'abandon des pages produits pour la proposition, vous devrez soumettre une illustration accompagnée d'une page de renseignements sur le produit d'Agora pour chaque proposition.
  - Proposition papier d'assurance vie seulement – F17-8921 (01/20)
  - Proposition d'assurance vie, d'assurance maladies graves et d'assurance invalidité – F17-8908 (01/20)
  - Proposition d'assurance vie, d'assurance maladies graves et d'assurance invalidité – version à utiliser au téléphone – F17-8909 (01/20)

Les anciennes propositions soumises après le 1er janvier 2020 seront acceptées tant qu'elles seront accompagnées d'une nouvelle illustration de la Canada Vie, y compris une page de renseignements sur le produit produite dans Agora.

Propositions en ligne :

- À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la proposition en ligne arborera la marque de la nouvelle Canada Vie, et les propositions en ligne de la London Life et de la Great-West ne seront plus offertes. Pour les propositions en ligne de la London Life et de la Great-West qui affichent le statut Draft le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ou après cette date, vous pourriez recevoir un message vous indiquant qu'une nouvelle proposition en ligne de la Canada Vie doit être remplie, ou que la proposition en ligne existante sera soumise, mais que la police sera établie en tant que produit de la Canada Vie. Vous devrez soumettre une illustration de la Canada Vie.

## Passage à la gamme de la Canada Vie et polices en vigueur

### Mes clients ont-ils des mesures à prendre à l'égard des polices en vigueur?

Non. Vous n'avez aucune mesure à prendre à l'égard de votre police en vigueur. Toutes les polices, tous les processus et tous les contrats existants resteront inchangés à la suite de la fusion.

### Quels sont les changements apportés au processus de rétablissement de polices en vigueur?

À partir du début la nouvelle année, les réétablissements de polices en vigueur seront traités comme une modification de police ou un remplacement. Veuillez consulter l'auxiliaire de travail pour en savoir davantage ([Financière Liberté 55 & GSAGP \(anciennement GPSP\)](#) | [GSAGP \(anciennement Clé d'Or\)](#)).

### Qu'advient-il en janvier des illustrations d'assurance en vigueur pour Agora (affaires directes) 4.1?

Les illustrations d'assurance en vigueur de la London Life, de la Great-West et de la Canada Vie seront accessibles au moyen du logiciel d'illustrations d'Agora (affaires directes) 4.1. Pour les polices de protection du vivant en vigueur de la Great-West, veuillez-vous reporter au logiciel de protection du vivant de la Great-West, version 5.70.

## Assurance vie temporaire

### Comment les renouvellements d'assurance temporaire seront-ils effectués après le passage à la gamme de produits d'assurance de la Canada Vie?

Les polices d'assurance temporaire en vigueur de la London Life et de la Great-West continueront de se renouveler comme le produit initial, mais avec la Canada Vie. Les avis relatifs aux polices seront mis à jour pour refléter la Canada Vie à l'avenir.

### **Comment les transformations d'assurance temporaire seront-elles effectuées après le passage à la gamme de produits d'assurance de la Canada Vie?**

#### **Transformations d'après l'âge actuel**

Qu'elles aient été initialement établies par la London Life, la Great-West ou la Canada Vie, toutes les polices d'assurance temporaire en vigueur pourraient être transformées en produits offerts par la Canada Vie pour la transformation, sous réserve des critères d'admissibilité. Pour en savoir davantage, jetez un coup d'œil aux [règles de transition](#) à la page [Plus forts ensemble](#).

#### **Transformations d'après l'âge d'origine**

Une transformation d'après l'âge d'origine doit s'effectuer auprès de la compagnie qui a établi le contrat d'assurance vie temporaire initial. Votre client peut seulement sélectionner un produit qui était déjà offert à la date contractuelle de son contrat d'assurance vie temporaire.

Pour ces raisons, les transformations d'après l'âge d'origine doivent s'effectuer vers les produits d'assurance avec participation actuels de la London Life et Great-West.

### **Assurance Vie universelle**

#### **Y a-t-il des différences entre les fonds des polices d'assurance Vie universelle de la London Life, de la Great-West et de la Canada Vie?**

Oui, il y a quelques différences entre les fonds pour la London Life et la Great-West. [Ce tableau](#) compare les fonds sous-jacents des trois compagnies. Les options de fonds pour le Groupe Investors et la Canada Vie ne changent pas.

#### **Quelle incidence le passage à la nouvelle gamme de la Canada Vie aura-t-il sur les options de Dépôts à intérêt de la Vie universelle pour les polices en vigueur?**

Nous accordons un rendement de placement pour les polices d'assurance Vie universelle en fonction des options de Dépôts à intérêt sélectionnées par le propriétaire de police. Pour les polices d'assurance Vie universelle en vigueur, nous continuerions d'accorder un rendement en fonction des options de Dépôts à intérêt accessibles aux propriétaires de police aux termes de leur contrat. Pour les nouvelles polices d'assurance Vie universelle, les options de Dépôts à intérêt admissibles seraient établies en fonction des produits d'assurance Vie universelle de la Canada Vie.

### **Protection du vivant**

#### **Qu'advient-il des anciens produits d'assurance invalidité et d'assurance maladies graves de la Great-West?**

Avec la création de la nouvelle Canada Vie, tous les nouveaux produits porteront la marque Canada Vie. Les produits d'assurance invalidité et d'assurance maladies graves de la Great-West continueront d'être offerts jusqu'à la fin de 2019; par la suite, seuls les produits de protection du vivant de la Canada Vie pourront être souscrits.



**Quelles sont les mesures prises pour que la facturation de l'assurance invalidité consolidée soit offerte pour l'Option d'assurabilité future (OAF) pour la Canada Vie?**

Nous sommes au courant. Nous travaillons à trouver une solution pour améliorer cette situation à l'avenir.

**Quels sont les plans en ce qui concerne l'avenir de l'assurance invalidité? À quoi doit-on s'attendre?**

Nous sommes déterminés à demeurer présents sur le marché de l'assurance invalidité. Les changements que nous avons apportés ne constituent qu'un point de départ. Le maintien de deux gammes de produits est complexe. En combinant ces gammes, nous franchissons une étape importante de notre démarche visant à investir dans des caractéristiques et des options de protection modernes et novatrices qui plaisent à un plus grand nombre de consommateurs canadiens. Avec notre nouvelle marque, nous souhaitons aider les Canadiens, et l'assurance invalidité est l'un des moyens d'y parvenir. Restez à l'affût, vous recevrez plus d'information sur nos plans.

**Le programme d'échange de 12 mois s'appliquera-t-il aux produits de protection du vivant?**

Non. Il s'applique à l'assurance vie temporaire ou à l'assurance vie avec participation seulement, et le programme d'échange spécial n'est offert que pour l'assurance avec participation. Pour plus de précisions sur l'échange dans les 12 mois pour l'assurance vie, cliquez [ici](#).

**Y aura-t-il des options de transformation d'assurance maladies graves de la Great-West en assurance maladies graves de la Canada Vie?**

En 2019, pendant que les produits d'assurance maladies graves de la Great-West sont encore offerts sur le marché, il demeure possible de transformer la Temporaire 10 ans en Temporaire jusqu'à 75 ans ou en Temporaire jusqu'à 100 ans de la Great-West tant que ces régimes sont disponibles. Après le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les régimes d'assurance temporaire 10 ans de la Great-West couvrant 25 ou 26 affections de la série de contrats de 2008 ou d'une série ultérieure pourront être transformés en produits de la Canada Vie (de la même série de contrats). Étant donné que la Canada Vie n'offre pas de régimes couvrant trois affections, les régimes d'assurance temporaire 10 ans couvrant trois affections de la Great-West ne sont pas admissibles à une transformation en produit de la Canada Vie. Par conséquent, ils continueront d'être transformés en régimes de la Great-West. Si nous fusionnons et devenons une seule entité juridique, les transformations seront traitées comme de nouvelles ventes, ce qui signifie que même si la protection des séries est maintenue pour la police initiale, tout conseiller peut transformer tout produit de la Great-West ou de la Canada Vie en produit de la Canada Vie.

Pour en savoir davantage, consultez les règles de transition [ici](#).

**Le programme d'assurance invalidité à l'intention des diplômés sera-t-il encore offert?**

Oui. Le programme qui s'appliquait aux produits de la Great-West s'applique aux produits de la marque Canada Vie. Le programme à l'intention des diplômés de la Canada Vie a été amélioré le 1<sup>er</sup> septembre 2019; vous trouverez des renseignements à ce sujet [ici](#).

**Documents de marketing**

**Puis-je continuer d'utiliser les documents de marketing de la Great-West et de la London Life?**

Le lancement de la nouvelle marque Canada Vie est l'occasion de revoir nos documents de marketing. En effet, nous avons décidé d'en abandonner quelques-uns et de mettre à jour certains des plus populaires. Vous pouvez continuer d'utiliser certains documents jusqu'à la fin de 2019; vous devez vous débarrasser des autres documents de la Great-West, de la London Life et de l'ancienne Canada Vie et les mettre au recyclage si possible.

Jetez un coup d'œil aux listes pour voir les documents que nous avons décidé d'abandonner. Elles sont organisées par compagnie et par produit.

[Great-West](#)

[London Life](#)

### **Quel est le soutien mis à ma disposition pour m'aider dans le cadre de ces changements? À qui devrais-je m'adresser si j'ai besoin d'aide?**

Vos personnes-ressources actuelles, comme les AAN, les représentants des ventes aux intermédiaires des CSP, etc., demeureront les mêmes après le début de la nouvelle année. La page [Plus forts ensemble](#) contient aussi des ressources.

## Fusion des comptes de participation

### **Qu'advient-il des comptes de participation de la Great-West, de la London Life et de la Canada Vie après la fusion de ces compagnies?**

Lorsque la fusion se concrétisera, le 1<sup>er</sup> janvier 2010, nous combinerons les comptes de participation ouverts canadiens de chacune des trois compagnies en un seul compte de participation ouvert canadien (polices des Bermudes de la London Life incluses). Le nouveau compte sera plus important que chacun des comptes de participation ouverts existants, ce qui permettra de mieux diversifier les risques et de réduire les frais réglementaires et les frais de gestion. La fusion devrait donner lieu, pour les titulaires de polices en vigueur au moment du regroupement, à la distribution de participations comparables, voire légèrement supérieures, à celles qui leur seraient attribuées pour les mêmes polices si les comptes de participation ouverts canadiens demeuraient distincts.

Le compte de participation fermé canadien de la Canada Vie, qui partage actuellement les placements du compte de participation ouvert canadien de la Canada Vie, partagera les placements du compte de participation ouvert canadien combiné de la Canada Vie. La fusion n'aura aucune incidence sur les autres comptes de participation de la Canada Vie. Voici ces autres comptes : Canada – ancienne New York Life et ancienne CrownVie; États-Unis – Canada Vie et ancienne CrownVie; international – ancienne CrownVie (à Hong Kong, à Macao, dans le littoral du Pacifique et en Amérique du Sud).

### **Quels sont les avantages d'un compte de participation combiné plus important?**

Le fait de combiner les comptes de participation ouverts canadiens nous permettra de simplifier la manière dont nous traitons les nouvelles affaires d'assurance vie avec participation. En passant de trois comptes à un seul, nous pourrions aussi éliminer les fonctions redondantes et réduire les coûts. Il nous sera aussi plus facile de diversifier les risques et de réduire les frais de gestion et nous pourrions être en mesure de verser des participations semblables, ou légèrement supérieures, à celles qu'auraient procurées les trois comptes distincts.

### **Quelles seront les incidences de la combinaison des comptes de participation ouverts canadiens pour moi et mes clients?**

La combinaison des comptes ne modifiera en rien les polices de vos clients et n'aura aucune incidence négative sur les participations des titulaires de police d'assurance avec participation (bien que les



participations ne soient pas garanties). Les participations continueront de varier selon les résultats techniques, mais la fusion elle-même n'aura pas de conséquences négatives sur les participations.

Il est possible que les participations soient légèrement plus élevées qu'elles ne l'auraient été sans la fusion. Lorsque nous combinerons les comptes, le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le taux d'intérêt du barème des participations (TIBP) du compte combiné appliqué aux nouveaux contrats s'établira à 5,25 %.

### **Quelle sera la stratégie de placement pour le compte de participation ouvert combiné?**

Les stratégies de placement pour les comptes de participation actuels sont sensiblement les mêmes.

Ainsi, après la fusion, une stratégie de placement unique sera utilisée pour le compte de participation combiné. Celle-ci sera cohérente et en accord avec les stratégies de placement actuelles.

### **La taille de ce compte ne va-t-elle nous empêcher de réagir rapidement à l'évolution du marché?**

L'objectif du compte de participation est de procurer un rendement stable aux titulaires de police pendant toute la durée de leur contrat. Nous y parvenons en suivant une stratégie de composition de l'actif axée sur la stabilité et en recherchant continuellement des actifs offrant un ratio risque/rendement solide. Notre taille nous permet de saisir des occasions de placement qui ne sont pas à la portée de plus petits portefeuilles (par exemple, un placement privé de 100 millions de dollars est tout à fait raisonnable pour un portefeuille de 40 milliards; alors qu'il est peu probable qu'un investissement aussi important soit effectué à l'égard d'un portefeuille d'un milliard de dollars pour différentes raisons, notamment le risque de concentration).

### **Quelle sera l'incidence du regroupement des comptes de participation sur le transfert au compte des actionnaires (applicables uniquement aux polices du bloc ouvert)?**

Immédiatement après la fusion et le regroupement des comptes de participation ouverts, la distribution totale des profits aux actionnaires sera harmonisée à 2,5 %, ce qui correspond à la distribution actuelle aux actionnaires pour les comptes de participation de la Great-West et de la London Life. Toutefois, la distribution effectuée en 2018 par la Canada Vie au compte des actionnaires correspond à 2,84 %. Par conséquent, les propriétaires de police avec participation du compte de participation ouvert de la Canada Vie d'avant la fusion verraient leurs participations augmenter d'environ 0,3 % comparativement à ce qu'ils recevraient si la fusion n'avait pas lieu (toutes choses étant égales par ailleurs). Ce changement sera pris en compte par le logiciel d'illustrations à partir du 2 janvier 2020.

### **De quelle façon les montants découlant d'économies de coûts seront-ils attribués au compte de participation et au compte des actionnaires?**

Le regroupement des comptes de participation ouverts permet d'établir un compte de participation ouvert canadien plus important, ce qui rend possible une meilleure diversification des risques, de même que la réduction des frais réglementaires et des frais de gestion s'y rattachant.

L'affectation des dépenses au compte des titulaires de police avec participation et au compte des actionnaires sera cohérente et en accord avec les politiques actuelles en matière de gestion des comptes de participation. Ainsi, les montants découlant d'économies de coûts qui peuvent être distribués sous forme de participations aux titulaires de polices seront pris en compte dans le calcul des participations dans le cadre du processus d'examen du barème des participations normal, exactement comme si nous n'avions pas regroupé les comptes de participation.

Bien qu'aucune évaluation des répercussions financières des avantages liés à la diversification n'ait été effectuée, on ne s'attend pas à ce qu'ils aient une incidence significative sur les participations des titulaires de police.

### **Qu'arrivera-t-il aux participations des titulaires de police actuels à la suite de la fusion?**

La fusion n'aura pas de répercussions négatives sur les participations pour les titulaires de police en vigueur. Tout montant distribué du compte de participation sous forme de participation aux propriétaires de police est réparti parmi des groupes de polices qui ont des caractéristiques semblables, comme l'année d'établissement de la police, les périodes au cours desquelles les primes, les garanties ou les hypothèses d'établissement des taux étaient semblables, les types de régimes, les catégories de risque de base ou l'âge à l'établissement. Le montant crédité à chaque police d'un groupe de participation, s'il y a lieu, variera selon les bénéfices considérés comme ayant été générés par ce groupe. Il est possible qu'une police ne reçoive pas de participation si, par exemple, le groupe de polices auquel elle appartient est jugé ne pas avoir contribué aux bénéfices du compte de participation.

Pour les résultats techniques non liés aux placements (mortalité, déchéance, autres), il n'y aura pas de changement quant à la classe de participations comme suite de la fusion.

Pour les résultats techniques liés aux placements, tout écart transitoire qui subsiste au moment du regroupement des comptes de participation ouverts canadiens continuera de se refléter dans les calculs des TIBP pour les classes de participation auxquelles ces soldes sont attribués au moyen d'un tableau établi au moment de la fusion.

### **La Great-West, la London Life et la Canada Vie offrent des taux d'intérêt du barème des participations (TIBP) différents. Quels seront les TIBP pour le compte de participation ouvert combiné pour les polices en vigueur?**

Après la fusion et le regroupement des comptes de participation ouverts canadiens, les TIBP continueront d'être différents pour les polices établies avant la fusion pour les comptes de participation (ouverts) de la Great-West, de la London Life et de la Canada Vie. Immédiatement après la fusion et le regroupement des comptes de participation, les TIBP pour les polices de la London Life, de la Great-West et de la Canada Vie (ouverts) demeureront de 5 %, de 5,25 % et de 5,25 % respectivement. Les TIBP pour ces blocs et les participations à verser aux propriétaires d'une police avec participation en général continueront d'être mis à jour à l'avenir de manière à refléter l'évolution des résultats techniques dans le cadre du processus d'examen du barème des participations normal suivant la fusion.

Actuellement, une stratégie de placement commune est mise en œuvre pour les comptes de participation. Cependant, les résultats de placement passés continuent d'être intégrés dans le barème des participations pour ces polices en vigueur.

Avec le temps, et à mesure que l'incidence des résultats passés diminuera, nous nous attendons à un rapprochement des TIBP.

Il est important de noter que nous nous attendons à un rapprochement des TIBP au sein du compte combiné, car nous appliquerons une stratégie de placement unique cohérente et en accord avec les stratégies de placement actuelles.

### **Quels seront les TIBP pour les nouvelles souscriptions?**

Les gens pourraient croire que le compte de participation combiné adopterait un TIBP correspondant à la moyenne des trois comptes de participation actuels pour les nouvelles souscriptions. Ce n'est pas le cas. À titre de mesure de transition, à la suite de la fusion et de la transition vers un compte de participation ouvert canadien combiné, à l'égard des nouvelles souscriptions, le nouveau compte combiné adoptera le TIBP du compte de participation ouvert de la Canada Vie en vigueur immédiatement avant la fusion et le regroupement des comptes de participation. En fonction des TIBP en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019, le TIBP du compte de participation ouvert de la Canada Vie est de 5,25 %. Conséquemment, le TIBP des nouvelles souscriptions du compte regroupé en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 sera de 5,25 %. Veuillez noter que ce taux est plus élevé que celui de la London Life (5 %) et correspond à celui de la Great-West (5,25 %) et en conséquence, est plus élevé que la moyenne des TIBP des trois comptes de participation canadiens. Le TIBP pour les nouvelles souscriptions continuera de suivre le TIBP du compte de participation ouvert de la Canada Vie d'avant la fusion pour les révisions subséquentes du barème des participations jusqu'à ce que les écarts antérieurs dans les résultats techniques se soient résorbés.

Il n'y aura aucune répercussion négative sur les participations futures des titulaires de polices en raison des mesures transitionnelles décrites ci-dessus, car celles-ci sont financées à partir du compte des actionnaires d'après la fusion

### **Les montants des excédents sont différents pour chaque compte de participation ouvert canadien. Qu'arrivera-t-il aux excédents après la fusion?**

L'excédent de chacun des comptes de participation canadiens ouverts sera regroupé en un seul excédent provisionnant le nouveau compte de participation ouvert canadien combiné. L'excédent continuera d'être utilisé de la même façon. L'excédent est conservé dans le compte de participation pour différentes raisons, notamment pour provisionner la croissance des affaires nouvelles et pour offrir force et stabilité au compte de participation et à l'égard de ses opérations courantes. L'unique excédent combiné permettra de provisionner les polices en vigueur antérieurement à la fusion et les nouvelles polices établies ultérieurement à la fusion.

En regroupant les comptes de participation, les excédents attribués à chacun des comptes de participation d'avant la fusion seront regroupés en un seul bilan excédentaire qui soutiendra les besoins en capitaux du nouveau compte de participation ouvert canadien combiné (qui comprendra les polices en vigueur d'avant la fusion et les nouvelles polices établies après la fusion).

Actuellement, les excédents des comptes de participation ouverts canadiens de la Great-West, de la London Life et de la Canada Vie sont maintenus à des niveaux qui dépassent les exigences réglementaires minimales en matière de capital applicables à chacune des compagnies. En conséquence, l'excédent du compte de participation ouvert canadien combiné découlant du regroupement des comptes de participation ouverts canadiens satisfera aux exigences réglementaires minimales en matière de capital de l'entité fusionnée et les dépassera.

### **Quel a été l'effet de l'annonce récente au sujet de la marque et de notre intention de fusionner sur la recommandation du barème des participations de 2019?**

Notre passage à une marque unique et notre intention de fusionner n'ont pas eu d'effet sur l'annonce du barème des participations de 2019. L'annonce aurait été la même indépendamment de la situation.

